conseil et délimiter ses pouvoirs. L'entreprise sera longue, mais nous comptons bien la mener jusqu'au bout. Entre-temps, le comité consultatif jouera le rôle du futur conseil.

LA POSSIBILITÉ DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'ai posé ma question au premier ministre en partie parce que son ministre des Transports détient ce rapport depuis le 17 mars 1981, c'est-à-dire depuis presque trois mois. Jusqu'à présent, il n'a pas fait connaître son point de vue sur le principe énoncé par le juge Dubin, et c'est qu'il faudrait mettre un terme aux conflits d'intérêts, réels et apparents, dans le processus d'enquête sur le secteur des transports au Canada. Je répète donc ma question au premier ministre, et je regrette qu'il ne s'intéresse pas le moindrement à ce dossier, ne serait-ce même que de loin.

Le principe de la séparation de ces deux branches d'activité, l'enquête et la réglementation, revêt de l'importance pour la sécurité des voyageurs canadiens qui empruntent la voie des airs. Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement a pour politique d'accepter l'essentiel du principe énoncé par le juge Dubin dans son rapport, lequel principe devrait lui paraître clair étant donné que le ministre au moins a pu l'étudier à loisir depuis le 17 mars dernier?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'avoue avec regret ne pas avoir lu le rapport; toutefois, le ministre des Transports non seulement en a-t-il déjà pris connaissance et l'a-t-il déposé, mais il y a également donné suite, comme vient de nous l'expliquer son éminent secrétaire parlementaire.

LES COMMUNICATIONS

LES STATIONS TERRIENNES RÉCEPTRICES DANS LES COLLECTIVITÉS DU NORD

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État et ministre des Communications, et concerne les collectivités éloignées du Nord Canadien, partout au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et la partie septentrionale des provinces. Il s'agit des services de radiodiffusion dont bénéficient ces collectivités. Jusqu'au début des années 1970, elles n'étaient pas desservies du tout. Puis, la situation s'est améliorée un peu grâce au satellite Anik et au service dans le Nord de Radio-Canada. Lorsque les stations terriennes réceptrices ont été installées, beaucoup de localités, par exemple Uranium City, dans le nord de la Saskatchewan, en ont construit une et ont diffusé dans leur région toute une gamme d'émissions.

Des voix: Règlement!

M. Anguish: Je voudrais que le ministre nous dise quelle est la politique actuelle et nous donne l'assurance que l'on ne **Questions** orales

fermera pas ces stations terriennes avant d'avoir pleinement consulté ces collectivités et de leur avoir offert une autre solution. Le ministre peut-il nous donner cette assurance?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, le député sait que le CRTC a tenu des audiences prolongées ces derniers mois et a accordé un permis à un nouveau service de transmission par câble connu sous le nom de CanCom. Essentiellement, ce service distribuera dans les régions isolées et mal desservies du Canada un certain nombre de fréquences, notamment CHAN-TV de Vancouver, CITV d'Edmonton et CHCH de Hamilton. J'ai bon espoir que ce service, qui s'ajoute aux six postes de radio dont on a également autorisé la diffusion par satellite, permettra de résoudre la plupart des problèmes que cause la radio-diffusion dans ces localités.

LES CONSULTATIONS AVEC LES INTÉRESSÉS

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je me demande quelles consultations ont bien pu avoir lieu avec ces collectivités du Nord. Les tiendrat-on au courant de l'évolution de la situation? Les rencontrerat-on pour leur expliquer ce qui se passe, car nombre d'entre eux craignent qu'on ne ferme leurs stations réceptrices sans ne rien prévoir pour les remplacer?

• (1500)

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, mon ministère a amorcé une campagne assez étendue aux fins de renseigner ces collectivités sur les nouveaux services autorisés par permis du CRTC et nous les encourageons à demander des permis par l'entremise du CRTC. J'ai en outre demandé à mes collaborateurs du ministère de voir à être entièrement disponibles et à aider ces groupes à examiner les demandes, de sorte qu'ils puissent obtenir les permis et recevoir les transmissions autorisées par le CRTC ce qui, à tout prendre, leur assurera un bon nombre d'émissions en provenance de stations canadiennes.

L'ÉNERGIE

L'INDUSTRIE DES SERVICES ET DES APPROVISIONNEMENTS DANS LE SUD DE LA SASKATCHEWAN

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de la très grave situation économique dans laquelle se trouve l'industrie pétrolière, dans le sud de la Saskatchewan en particulier. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources reste sourd aux demandes de l'industrie des services et des approvisionnements. Quelque 10,000 personnes appartenant à ce secteur lui ont fait des représentations au sujet de la gravité de la conjoncture économique. Le premier ministre étudiera-t-il la situation et s'en occupera-t-il personnellement?